

SmsAn

Syndicat mixte sarthois
d'Aménagement numérique

Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de la Sarthe dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Syndicat Mixte Sarthois d'aménagement numérique sur le territoire de la Sarthe, pour lesquels le Syndicat souhaite bénéficier des financements de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

Les opérateurs sont invités à informer la collectivité de leurs projets de déploiement de nouvelles technologies (LTE, VDSL2, modernisation de réseaux câblés, ...) permettant d'appréhender pleinement l'opportunité et les risques de déploiement de réseaux publics, notamment FttH, dans les zones concernées.

1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn)

Adresse postale : Place Aristide Briand – Hôtel du Département

Code postal : 72072

Ville : LE MANS Cedex 9

Téléphone : 02.44.02.40.69

Mail : smsan@sarthe.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Nicolas HECQ, Chef du service Aménagement numérique des territoires.

2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN FRANCE TRES HAUT DEBIT

2.1 Synthèse du projet

Les actions engagées sur la première phase de 5 ans (après attribution des procédures) sont donc les suivantes :

Type d'actions	Description du projet
Collecte	La zone d'initiative publique est découpée en 67 NRO qui seront tous implantés à proximité d'un NRA raccordé par le réseau Sartel ou raccordable par le biais de l'offre LFO d'Orange.
Desserte FttH	48 plaques NRO regroupant de l'ordre de 65 000 prises raccordables sont programmées sur les 5 prochaines années La zone d'initiative publique comporte un total de 67 zones NRO regroupant plus de 202 000 prises
Desserte FttN	Sans objet
Inclusion numérique	Accompagnement à l'équipement pour la réception de technologies alternatives (WifiMax, WiMax, Wifi, Satellite ou 4G/5G) des foyers et entreprises non traités en technologies filaires.

2.2 Composante desserte FttH BLOM

Dans le cadre du SDTAN, le référentiel très haut débit de la Sarthe a été défini.

Les principes d'architecture retenus permettent d'aboutir à :

- Un territoire découpé en **67 zones NRO et 477 zones SRO (ou « PM »)**
- Les NRO **positionnés à proximité des réseaux de collecte existants** et notamment le réseau d'initiative publique Sartel, afin de s'assurer de la disponibilité d'une solution de collecte.
- La taille des NRO varie **entre 1 000 et 10 000 prises (2 634 en moyenne)**
- **99% des prises à moins de 16 km de leur NRO.**
- **202 000 prises identifiées sur le périmètre public**

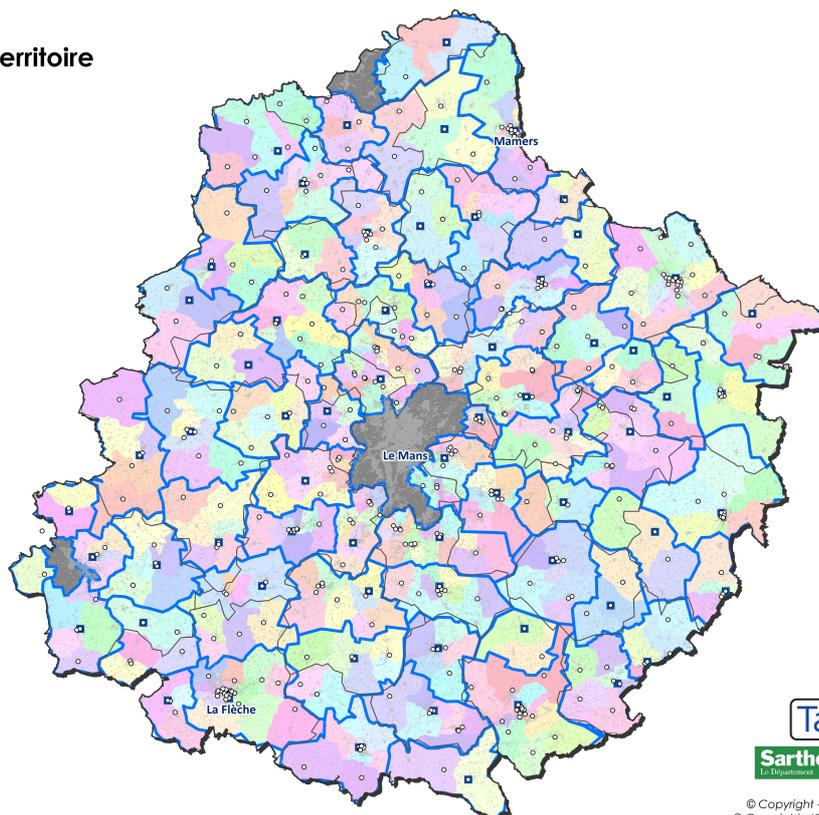
Déploiement FttH : Zonage NRO/SRO du territoire

Département de la Sarthe



Sources : CG72, Orange, Tactis
Réalisation cartographique Tactis
Méthodologie Tactis

- NRO
- SRO
- Bâtiments
- Zones d'emprise des SRO
- Zones d'emprise des NRO
- Zones d'investissements privées
- Limites des EPCI



© Copyright - TACTIS - 2016
© Copyright - IGN Paris - 2016

Le périmètre envisagé au titre de la Phase 1 concerne :

- 48 plaques NRO
- De l'ordre de 65 000 prises rendues raccordables

Les déploiements FttH envisagés dans le cadre de la première phase s'inscrivent en stricte complémentarité des réseaux câblés fournissant des services internet et des déploiements FttH envisagés par les opérateurs privés et annoncés dans le cadre de l'AMI.

2.3 Composante inclusion numérique

Cette intervention cible l'accompagnement des foyers et entreprises qui ne peuvent bénéficier d'une solution de desserte filaire à un débit satisfaisant.

Ce soutien pourrait cibler l'acquisition et l'installation :

- Des équipements nécessaires à la réception des services WifiMax, Wifi, ...
- Des équipements nécessaires à la réception des services 4G/5G
- Des équipements nécessaires à la réception des services satellitaires

Les couvertures cumulées des réseaux existants (xDSL, câble modernisé et FTTH) et programmées tant par l'initiative privée que publique permet d'estimer à près de 6 650 le nombre de prises qui ne pourront bénéficier d'un débit d'au moins 3-4 Mbit/s à horizon 5 ans.

Ces soutiens seront enclenchés à l'initiative des foyers et entreprises intéressés. L'aide sera proposée à *minima* sur une durée de 5 ans.

3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN de la Sarthe est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Nicolas HECQ, et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail** : smsan@sarthe.fr
- **Téléphone** : 02.44.02.40.69

Le SDTAN de la Sarthe peut également être téléchargé à l'URL suivante :

http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/SDTAN_72_version_definitive.pdf

4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer ou de moderniser sur leurs financements propres un réseau Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau dont il dispose ou qu'il entend déployer,
- La cartographie précise des zones qu'il couvre ou qu'il s'engage à couvrir dans un avenir proche, étant considéré qu'ils devront s'engager à une complétude de couverture des communes concernées par leurs projets.
- Le calendrier de réalisation détaillé,
- Tous éléments justificatifs permettant d'assurer la crédibilité de leurs intentions, au sens du point 65 des lignes directrices de la Commission européenne (plan d'affaires, accord de prêt bancaire...).

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Nicolas HECQ (smsan@sarthe.fr) :

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique
Place Aristide Briand
Hôtel du Département
72072 LE MANS Cedex 9

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le SmsAn souhaite apprécier dans quelle mesure la mise en œuvre de solutions de collecte s'avèreraient nécessaires « *du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables* ».

A cette fin, le SmsAn invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

Question n°1 : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers pour le raccordement des NRO identifiés ?

Oui, sur l'ensemble des tronçons

Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres _____

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur le territoire de la Sarthe (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°2 : Avez-vous des projets de déploiement de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire de la Sarthe?

Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...), juridiques (qualité particulière pour souscrire l'offre) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°3 : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le territoire de la Sarthe (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

Question n°4 : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le territoire de la Sarthe (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :